



7 Vos ressources (mention obligatoire)

► Indiquez ci-dessous le montant mensuel des ressources de votre foyer (comprenant le cas échéant tous les revenus (pension de retraite, revenus fonciers, immobilier,...) de votre conjoint, concubin, pacsé ou autre personne)

8 Personne à contacter pour le suivi de votre dossier

► Vous pouvez indiquer, si vous le souhaitez, les coordonnées d'une personne à contacter pour le suivi de votre dossier :

Nom et prénom :

Adresse :

N° de téléphone :

Courriel :

Cette personne est : un membre de votre famille un ami un proche votre tuteur ou curateur

Je m'engage à :

- faire intervenir un service d'aide à domicile conventionné
- utiliser le montant versé pour financer les aides nécessaires lors de mon retour à domicile

J'accepte, le cas échéant, la réalisation d'une évaluation à mon domicile

J'accepte que mon dossier et l'ensemble des informations qu'il comporte soit partagé par les différents organismes dont je dépends et qu'il puisse être transmis à un autre organisme/ou structure conventionné avec la Caisse pour permettre l'instruction de ma demande.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur cette demande.

Je reconnais être informé(e) qu'une vérification de l'exactitude de mes déclarations et de l'authenticité des documents produits à l'appui de ma demande, peut être effectuée dans le cadre de l'exercice du droit de communication prévu par les articles L.114-19 à L.114-21 du code de la sécurité sociale.

Fait à : Le/...../.....

La loi n° 78.17 du 6 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données que nous enregistrons à partir de vos réponses. Ce droit d'accès et de rectification s'exerce auprès du Directeur de votre caisse d'affiliation.

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir des avantages indus (art. L114-13 du code de la sécurité sociale, arts 313-1, 313-3, 433-19, 441-1 et 441-7 du code pénal).

En outre, l'inexactitude, le caractère incomplet des déclarations ou l'absence de déclaration d'un changement de situation ayant abouti au versement de prestations indues ou non, peut faire l'objet d'une pénalité financière en application de l'article L114-17 du code de la sécurité sociale.

Votre signature :